

Metz, le 16 mars 2018

COMMUNIQUE

Du 19 mars au 8 avril : Metz Métropole invite ses habitants à s'exprimer sur la réduction des déchets sur le territoire

*En 50 ans, les habitudes de consommation ont évolué et le poids des poubelles a été multiplié par 2. Afin d'inverser cette courbe, Metz Métropole, en collaboration avec les associations, entreprises et institutions du territoire, propose de multiples actions dans son **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**. Du 19 mars au 8 avril, chaque habitant est invité à donner son avis sur ces actions et ainsi participer à la réduction des déchets.*

Aujourd'hui, un habitant jette en moyenne 524 kg de déchets par an. Pourtant, il est possible de réduire cette quantité avec des gestes simples ! Compostage, réparation, don, réemploi... Les habitants, comme les entreprises, ont un rôle à jouer dans cette démarche et tout le monde y gagne, la planète et le porte-monnaie !

Depuis 2010, Metz Métropole accompagne ces changements de comportements à travers des programmes de réduction des déchets. Les résultats sont présents, la collectivité a déjà réduit de 5 % ses quantités de déchets et a été labellisée "Territoire Zéro, Gaspillage Zéro Déchet" en 2016.

Afin de poursuivre ces actions initiées depuis 8 ans et pour répondre à la législation du Code de l'Environnement, Metz Métropole établit un nouveau programme, intitulé Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). D'une durée de 6 ans, sur la période 2018-2023, ce programme détaille l'état des lieux de la gestion des déchets sur le territoire, les principaux projets déjà en œuvre et les nouvelles ambitions.

Une démarche collaborative et participative

Élaboré en concertation avec les associations, les entreprises et les institutions du territoire, ce document propose de multiples actions autour de différents axes : la gestion des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le prolongement de la durée d'usage, l'accompagnement des professionnels ou encore la consommation responsable.

Afin de finaliser l'élaboration de ce programme, Metz Métropole invite les habitants à donner leurs avis du 19 mars au 8 avril en consultant le projet sur son site internet. **Les remarques, conseils et bonnes pratiques des citoyens pour soutenir et compléter les projets, seront à envoyer avant le 8 avril 2018 à minuit, à l'adresse : preventiondechets@metzmetropole.fr**

Ces contributions permettront de finaliser le programme et d'en proposer une version finale au conseil métropolitain pour qu'il l'approuve. Commencera alors la phase de mise en œuvre et de suivi du bon déroulement du programme.

facebook.com/MetzMetropole - twitter.com/MetzMetropole - flickr.com/photos/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr